

Communication à caractère promotionnel
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Afer Rendement Octobre 2021

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance.

Période de commercialisation



**Du 13 octobre 2021
au 12 janvier 2022**

Titre de créance risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type actions.

Période de commercialisation : du 13 octobre 2021 au 12 janvier 2022. La période de commercialisation sera close par anticipation si le montant de l'enveloppe disponible est atteint.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans et 1 mois en l'absence de remboursement automatique anticipé⁽²⁾. En cas de revente avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, **l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.**

Le titre de créance est émis par Goldman Sachs Finance Corp International Ltd.⁽³⁾ (l'« Émetteur »). L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. et de The Goldman Sachs Group, Inc.⁽⁴⁾ (le « Garant »).

Code ISIN : FR0014004P25

Support en unités de compte adossé au titre de créance Afer Rendement Octobre 2021 commercialisé dans le cadre des contrats collectifs d'assurance vie multisupport souscrit par l'Afer auprès des entreprises d'assurance Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite⁽⁵⁾ : **il est rappelé que les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.** Il est précisé que les entreprises d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Cotation : Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).

Afer Rendement Octobre 2021 n'est pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises européennes et nord-américaines les plus performantes sur les piliers Environnement (selon le CDP), Social et Gouvernance (selon V.E (Vigeo Eiris)).

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective. Les risques associés à ce titre de créance sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant le 19 septembre 2024.

⁽³⁾ L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.

⁽⁴⁾ Standard & Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A : notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 22 septembre 2021, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au titre. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

⁽⁵⁾ Les modalités de souscription ainsi que la liste des contrats auxquels le titre est éligible sont disponibles auprès de votre Conseiller Afer habituel, intermédiaire d'assurance.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement aux co-assureurs Aviva Vie et Aviva Épargne Retraite, considérés comme investisseurs qualifiés au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier.

Ce document n'a pas été rédigé par les co-assureurs.

Objectifs d'investissement

Indice ESG⁽¹⁾

Un investissement exposé à l'évolution de l'indice Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5% (ci-après "l'Indice") qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en **retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.**

Risque de perte en capital

Un **risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance** des 10 ans et 1 mois si l'Indice clôture en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial à la date de Constatation Finale⁽²⁾.

Durée

Un investissement d'une durée de 10 ans et 1 mois maximum, en l'absence d'un remboursement automatique anticipé.

Versement d'un gain⁽³⁾ fixe

Le versement d'un gain fixe de 1,95%⁽³⁾ net aux dates de Versement des Gains Fixes, du semestre 1 à 4 quelle que soit l'évolution de l'Indice.

Remboursement du capital⁽³⁾

Un remboursement du Capital Initial en cas de remboursement automatique anticipé à compter de la fin du semestre 5 ou si, au terme des 10 ans et 1 mois, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial à la date de Constatation Finale⁽²⁾.

Objectif de gain⁽³⁾

Un **gain plafonné** de 1,95%⁽³⁾ net par semestre écoulé (soit un gain plafonné de 3,90%⁽³⁾ net par an) depuis la fin du semestre 4 si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 5% par rapport à son Niveau Initial à une date de Constatation Semestrielle⁽²⁾ ou ne clôture pas en baisse de plus de 40% à la date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 3,77%⁽⁴⁾).

Afer Rendement Octobre 2021 n'est pas une obligation verte, dans la mesure où les fonds levés par l'Émetteur ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets environnementaux. Seul l'indice sous-jacent est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises européennes et nord-américaines les plus performantes sur les piliers Environnement (selon le CDP), Social et Gouvernance (selon V.E (Vigeo Eiris)).

Dans ce document à caractère promotionnel, le terme « investisseur » désigne l'adhérent au contrat collectif d'assurance vie multisupport Afer qui choisit d'investir pendant la période de souscription sur le titre Afer Rendement Octobre 2021 en tant que support en unités de compte. Le titre s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Pour un titre donné, les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans ce document à caractère promotionnel désignent la valeur nominale de Afer Rendement Octobre 2021, soit 1 000 €. Les montants versés aux échéances et les Taux de Rendement Annuel affichés dans ce document s'entendent hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support.

Le versement des montants aux échéances est conditionné par l'absence de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Dans ce document à caractère promotionnel, les calculs sont effectués pour une détention jusqu'à la date d'échéance⁽²⁾ du titre ou, selon le cas, jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé⁽²⁾. Sauf en cas de remboursement automatique anticipé à partir de la fin du semestre 5, en cas de sortie du support avant l'échéance du titre (en cas de rachat total ou partiel ou d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie par décès de l'adhérent), la valorisation du titre dépendra des paramètres de marché du jour de sortie. Elle pourra être très différente (inférieure ou supérieure) de celle résultant de l'application de la formule de remboursement prévue, et pourra occasionner **une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est rappelé que les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.** Il est précisé que les entreprises d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

⁽¹⁾ Environnement, Social et Gouvernance.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support.

⁽⁴⁾ Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Ils sont calculés à partir de la date de Constatation Initiale (le 4 février 2022) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'échéance selon les scénarios.



Avantages

- **Le versement d'un gain fixe de 1,95%⁽¹⁾ net aux dates de Versement des Gains Fixes** : chaque semestre, du semestre 1 à 4, quelle que soit l'évolution de l'Indice.
- **L'opportunité de recevoir un gain plafonné égal à 1,95%⁽¹⁾ net** par semestre écoulé (soit un gain plafonné de 3,90%⁽¹⁾ net par an) depuis la fin du semestre 4, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 5% par rapport à son Niveau Initial à l'une des dates de Constatation Semestrielle⁽²⁾.
- **La possibilité de remboursement du Capital Initial⁽¹⁾ de manière anticipée, tous les semestres à compter de la fin du semestre 5 jusqu'au semestre 19**, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 5% par rapport à son Niveau Initial à l'une des dates de Constatation Semestrielle⁽²⁾.
- **La possibilité de remboursement du Capital Initial⁽¹⁾ à l'échéance des 10 ans majoré d'un gain plafonné égal à 1,95%⁽¹⁾ net** par semestre écoulé (soit un gain plafonné de 3,90%⁽¹⁾ net par an) depuis la fin du semestre 4, si à la date de Constatation Finale⁽²⁾, l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.



Inconvénients

- **Le titre présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance** :
 - En cas de sortie du support avant l'échéance du titre et hors cas de remboursement automatique anticipé à compter de la fin du semestre 5, le prix de vente du titre dépend des paramètres de marché au moment de la sortie. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) de celui résultant de la formule de remboursement prévue et **pourra occasionner une perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori**.
 - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie. L'investisseur est alors soumis à un **risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat d'assurance vie par décès de l'adhérent avant l'échéance**.
 - **Un risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance des 10 ans**, en cas de baisse de l'Indice de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.
- **Plafonnement du gain potentiel** : le gain potentiel est fixé à 1,95% net⁽¹⁾ par semestre écoulé (soit un gain plafonné de 3,90%⁽¹⁾ net par an) depuis la fin du semestre 4, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant (Taux de Rendement Annuel net maximum de 3,77%⁽³⁾).
- **Forte variabilité du rendement du titre de créance à l'échéance** : le rendement du titre de créance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour du seuil de 40% de baisse par rapport à son Niveau Initial.
- **L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an, comme précisé en page 6 dans le paragraphe « Un indice sous-jacent ESG ».**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 5 à 20 semestres.
- **Risque de crédit** : L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement (qui induit un risque de non remboursement), à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) et au risque de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.



PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives de l'émission avant tout investissement dans ce titre de créance. Le titre de créance Afer Rendement Octobre 2021 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital** : le titre de créance présente un **risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance**. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, **ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi**.
- **Risque de marché** : le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), **pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi**.
- **Risque de crédit** : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre de créance, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant **peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi**.
- **Risque lié au sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée)** : afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé automatique du titre de créance. **Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance**.
- **Risque de contrepartie** : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de l'échéance de leurs titres de créance.

⁽¹⁾ Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Ils sont calculés à partir de la date de Constatation Initiale (le 4 février 2022) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'échéance selon les scénarios.

Fonctionnement du titre

COMMENT EST CALCULÉ LE VERSEMENT DU GAIN FIXE DES SEMESTRES 1 À 4 ?

• À l'échéance des semestres 1 à 4, à chaque date de Versement des Gains Fixes⁽¹⁾, quelle que soit l'évolution de l'Indice, l'investisseur reçoit :

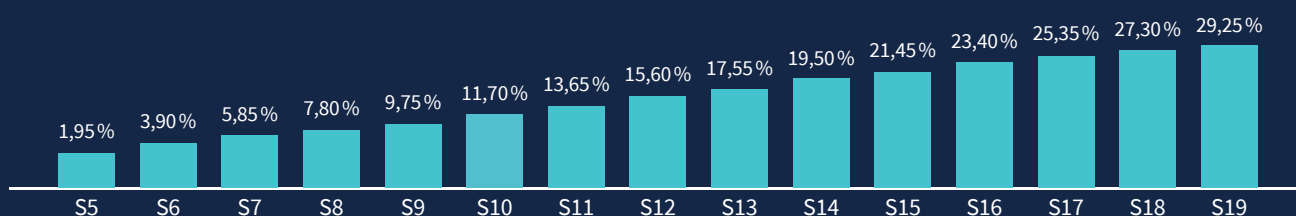
Un gain fixe de 1,95 %⁽²⁾ net

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ LORS D'UN REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ À PARTIR DU SEMESTRE 5 ?

• À l'échéance des semestres 5 à 19, à chaque date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 5 % par rapport à son Niveau Initial (clôture du 4 février 2022), un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et, sans intervention de la part de l'investisseur, à la date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ correspondante, le remboursement est égal au :

Capital Initial⁽²⁾ + un gain plafonné de 1,95 %⁽²⁾ net par semestre écoulé (soit un gain plafonné de 3,90 %⁽²⁾ net par an) depuis la fin du semestre 4 (soit un Taux de Rendement Annuel maximum net de 3,77 %⁽³⁾ en cas de remboursement anticipé au semestre 7).

Niveau de gain⁽²⁾ net en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé :



Un seul de ces gains peut être perçu, correspondant au gain du semestre d'activation du remboursement automatique anticipé. Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, le produit continue jusqu'à son échéance.

COMMENT EST CALCULÉ LE MONTANT REMBOURSÉ À L'ÉCHÉANCE ?

• À la date de Constatation Finale, le 4 mars 2032, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial (clôture du 4 février 2022).

Cas favorable : Si l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, le remboursement, le 18 mars 2032, est égal au :

Capital Initial⁽²⁾ + un gain plafonné de 1,95 %⁽²⁾ net par semestre écoulé (soit un gain plafonné de 3,90 %⁽²⁾ net par an) depuis la fin du semestre 4 (soit 31,20 %⁽²⁾) (soit un Taux de Rendement Annuel net de 3,51 %⁽³⁾)

Cas défavorable : Si l'Indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son Niveau Initial, le remboursement, le 18 mars 2032, est égal au :

Capital Initial⁽²⁾ diminué de la baisse finale de l'Indice.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 5 % par rapport à son Niveau Initial à toutes les dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾ et que l'Indice céderait l'intégralité de sa valeur à la date de Constatation Finale⁽¹⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et **la perte en capital totale.**

**Capital Initial
+
31,20 %⁽²⁾**

0 %

-40 %

**Perte en capital
correspondant à
la baisse finale de
l'Indice**

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates. À titre d'information, les dates de remboursement automatique anticipé mentionnées dans ce document sont celles auxquelles l'Émetteur rembourse le nominal aux co-assureurs. L'adhérent ne sera remboursé que le mercredi suivant la date de remboursement automatique anticipé correspondante.

⁽²⁾ Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Ils sont calculés à partir de la date de Constatation Initiale (le 4 février 2022) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'échéance selon les scénarios.

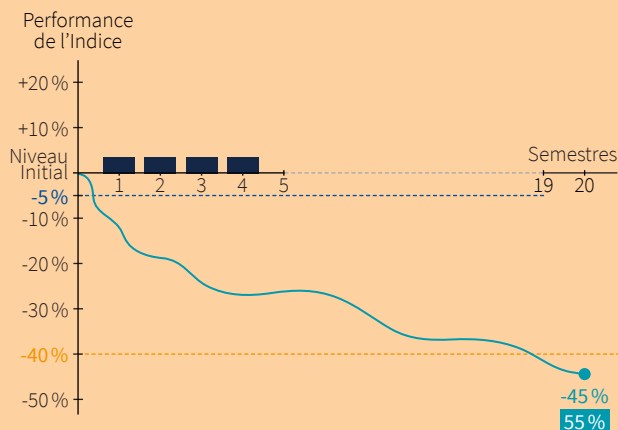
Illustration du fonctionnement du titre

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de l'Émetteur et des co-assureurs.

- Évolution de l'Indice par rapport à son Niveau Initial
- Niveau de remboursement du titre de créance
- Versement d'un gain fixe de 1,95%⁽¹⁾ net
- Seuil de perte en capital et de remboursement avec gain à l'échéance
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique anticipé avec gain plafonné de 1,95%⁽¹⁾ net par semestre écoulé depuis la fin du semestre 4

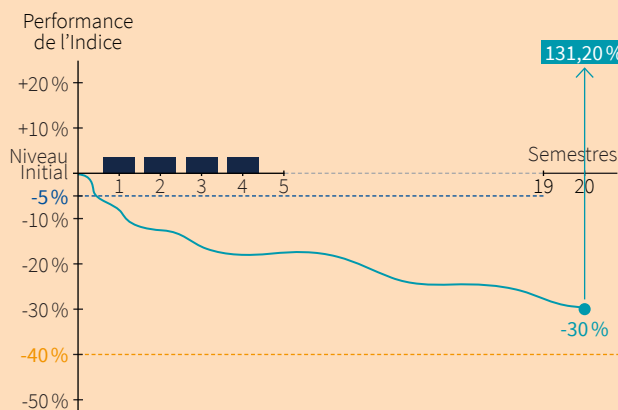
Scénario défavorable : forte baisse de l'Indice à l'échéance

- Aux 4 dates de Versement des Gains Fixes⁽¹⁾, un gain fixe de 1,95%⁽²⁾ net est versé et le produit continue.
- A partir du semestre 5, aux 15 dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de plus de 5% par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le titre dure jusqu'à l'échéance.
- À la date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 45% par rapport à son Niveau Initial : l'investisseur reçoit alors le Capital Initial⁽²⁾ diminué de la baisse finale de l'Indice, **soit 55% de son Capital Initial⁽²⁾**.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -4,92%⁽³⁾ supérieur au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice, égal à -5,73%⁽⁴⁾. **L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital.**
- Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse de plus de 5% par rapport à son Niveau Initial aux 15 dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾ et céderait la totalité de sa valeur à la date de Constatation Finale⁽¹⁾, le montant remboursé à l'échéance serait nul et **la perte en capital totale.**



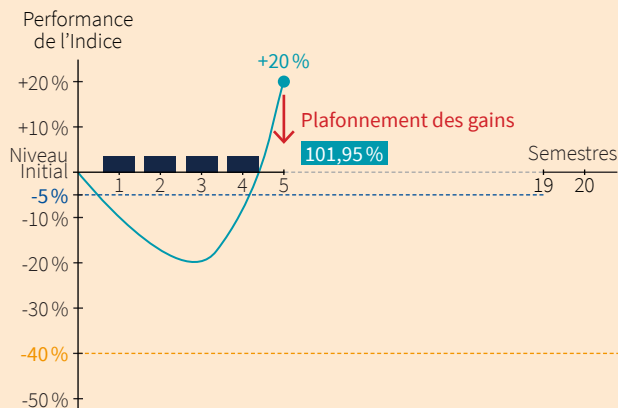
Scénario médian : baisse modérée de l'Indice à l'échéance

- Aux 4 dates de Versement des Gains Fixes⁽¹⁾, un gain fixe de 1,95%⁽²⁾ net est versé et le produit continue.
- A partir du semestre 5, aux 15 dates de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de plus de 5% par rapport à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé. Le titre dure jusqu'à l'échéance.
- À la date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 30% par rapport à son Niveau Initial et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital et de remboursement avec gain à l'échéance de -40% : l'investisseur reçoit alors son Capital Initial⁽²⁾ majoré d'un gain plafonné égal à 1,95% net⁽²⁾ par semestre écoulé (soit un **gain plafonné de 3,90%⁽²⁾ net par an**) depuis la fin du semestre 4 (16 x 1,95%⁽²⁾, soit 31,20%⁽²⁾).
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 3,51%⁽³⁾ supérieur au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice, égal à -3,46%⁽⁴⁾.



Scénario favorable : forte hausse de l'Indice à l'issue du semestre 5

- Aux 4 dates de Versement des Gains Fixes⁽¹⁾, un gain fixe de 1,95%⁽²⁾ net est versé et le produit continue.
- À la 1^{ère} date de Constatation Semestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en hausse par rapport à son Niveau Initial (+20%). Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé : l'investisseur reçoit alors son Capital Initial⁽²⁾ majoré d'un **gain plafonné** égal à 1,95% net⁽²⁾ par semestre écoulé (soit un gain plafonné de 3,90%⁽²⁾ net par an) depuis la fin du semestre 4 (1 x 1,95%⁽²⁾, soit 1,95%⁽²⁾).
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 3,74%⁽³⁾ inférieur au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'Indice, égal à 7,19%⁽⁴⁾ (**du fait du plafonnement des gains** fixés à 1,95%⁽²⁾ net par semestre écoulé depuis la fin du semestre 4).



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur (hors conditions de remboursement anticipé) se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, taux d'intérêt, volatilité et primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support.

⁽³⁾ Les Taux de Rendement Annuel présentés sont calculés hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Ils sont calculés à partir de la date de Constatation Initiale (le 4 février 2022) jusqu'à la date de remboursement automatique anticipé ou la date d'échéance selon les scénarios.

⁽⁴⁾ Les Taux de Rendement Annuel de l'Indice sont calculés dividendes réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% et sans frais.

L'indice Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5 %

UN INDICE SOUS-JACENT ESG

L'Univers de Départ de l'indice Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5 % est composé des 200 plus grosses capitalisations boursières nord-américaines (US + Canada) et des 200 plus grosses capitalisations boursières européennes.

Cet Univers de Départ ne comprend aucune entreprise évoluant dans les secteurs controversés suivants : tabac, armements, divertissement pour adultes et jeux d'argent.

Parmi cet Univers de Départ, l'indice exclut 10% des entreprises les moins performantes sur le pilier Social (S) et 10% des entreprises les moins performantes sur le pilier Gouvernance (G) selon V.E (Vigeo Eiris), formant un Univers Purifié.

Parmi cet Univers Purifié, seules les 40 entreprises les plus performantes sur le pilier Environnement (E) selon le CDP (20 nord-américaines et 20 européennes) composent l'indice Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5 %.

Les composantes de l'indice sont équipondérées et sa composition est revue annuellement, avec une repondération des composants sur une fréquence trimestrielle.

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en **retranchant un prélèvement forfaitaire de 5% par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Pour information, le niveau de dividendes nets distribués par les composantes de l'indice Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5 % est en moyenne de 2,21 % par an depuis le 16 août 2011 (source : Euronext®).

Plus d'informations relatives à l'indice Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5 % sont disponibles sur le site d'Euronext (www.euronext.com), ainsi que sur les différentes plateformes financières (Ticker Bloomberg : TLESG Index, Ticker Reuters : TLESG).

EVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE EURONEXT® CDP ENVIRONMENT ESG TRANSATLANTIQUE EW DECREMENT 5 %

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

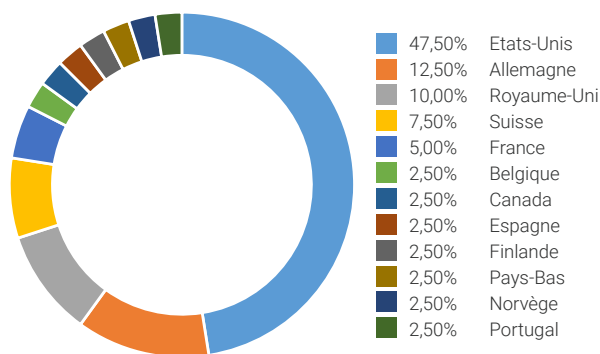
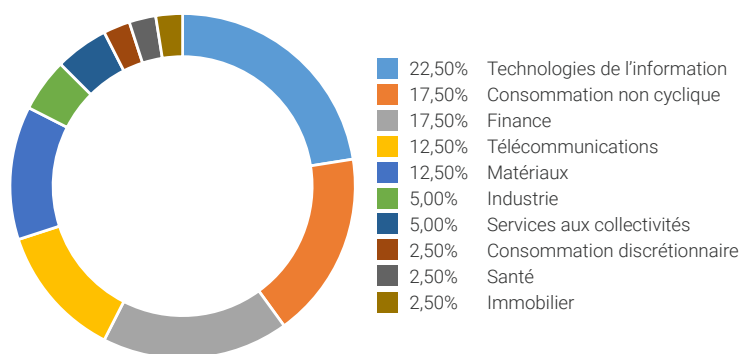
L'indice Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5 % a été lancé le 28 juillet 2021. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.



Source : Euronext® (pour la période du 16 août 2011 au 27 juillet 2021), Bloomberg (pour la période du 28 juillet 2021 au 16 août 2021).

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE



Source : Bloomberg, au 16 août 2021.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques de Afer Rendement Octobre 2021

Code ISIN	FR0014004P25		
Nature juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.		
Émetteur	Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. L'Émetteur n'a sollicité ou obtenu aucune notation des principales agences de notation.		
Montant de l'émission	150 000 000 €		
Garant	The Goldman Sachs Group, Inc., (Standard Poor's BBB+, Moody's A2, Fitch A). Notations en vigueur au 22 septembre 2021. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre.		
Offre au public	Oui - France		
Valeur nominale	1 000 €		
Prix d'émission	100% de la valeur nominale		
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie.		
Période de commercialisation	Du 13 octobre 2021 au 12 janvier 2022. La période de commercialisation sera close par anticipation si le montant de l'enveloppe disponible est atteint.		
Devise	EUR (€)		
Garantie en capital	Pas de garantie en capital , ni en cours de vie, ni à l'échéance.		
Commissions de distribution	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de distribution. La commission de distribution est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00 % par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de distribution sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.		
Sous-Jacent	Indice Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5% (Ticker Bloomberg : TLESG Index, Ticker Reuters : .TLESG), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.		
Date d'émission	13 octobre 2021		
Date de Constatation Initiale	4 février 2022		
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'Indice à la date de Constatation Initiale.		
Dates de Constatation Semestrielle	05/09/2024 (Semestre 5) 06/03/2025 (Semestre 6) 04/09/2025 (Semestre 7) 05/03/2026 (Semestre 8) 10/09/2026 (Semestre 9)	04/03/2027 (Semestre 10) 09/09/2027 (Semestre 11) 09/03/2028 (Semestre 12) 07/09/2028 (Semestre 13) 08/03/2029 (Semestre 14)	06/09/2029 (Semestre 15) 07/03/2030 (Semestre 16) 05/09/2030 (Semestre 17) 06/03/2031 (Semestre 18) 04/09/2031 (Semestre 19)
Dates de remboursement automatique anticipé ⁽¹⁾	19/09/2024 (Semestre 5) 20/03/2025 (Semestre 6) 18/09/2025 (Semestre 7) 19/03/2026 (Semestre 8) 24/09/2026 (Semestre 9)	18/03/2027 (Semestre 10) 23/09/2027 (Semestre 11) 23/03/2028 (Semestre 12) 21/09/2028 (Semestre 13) 22/03/2029 (Semestre 14)	10/09/2029 (Semestre 15) 21/03/2030 (Semestre 16) 19/09/2030 (Semestre 17) 20/03/2031 (Semestre 18) 18/09/2031 (Semestre 19)
Dates de Versement des Gains Fixes ⁽¹⁾	22/09/2022 (Semestre 1), 23/03/2023 (Semestre 2), 21/09/2023 (Semestre 3) et 21/03/2024 (Semestre 4).		
Date de Constatation Finale	4 mars 2032 (Semestre 20)		
Date d'échéance ⁽¹⁾	18 mars 2032 (Semestre 20)		
Périodicité et publication de la valorisation	Cours publié quotidiennement et tenu à la disposition du public en permanence sur les pages Bloomberg, Reuters et SixTelekurs.		
Agent de calcul	Goldman Sachs International, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.		
Double valorisation	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.		
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les informations importantes en page suivante.		
Cotation	Marché officiel de la Bourse du Luxembourg (marché réglementé).		
Commissions de rachat/souscription	Néant/néant		
Règlement/Livraison	Euroclear France S.A..		

⁽¹⁾ À titre d'information, les dates de remboursement automatique anticipé mentionnées dans ce document sont celles auxquelles l'Émetteur rembourse le nominal aux co-assureurs. L'adhérent ne sera remboursé que le mercredi suivant la date de remboursement automatique anticipé correspondante.

Informations importantes

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le titre de créance, notamment les facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Risque de perte en capital : le titre de créance présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de marché : le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de crédit : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs Finance Corp International Ltd. en tant qu'Émetteur du titre de créance, et sur son Garant. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Risque lié au sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement anticipé automatique du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance.

Risque de contrepartie : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfouement interne des institutions financières (« bail-in »), en cas de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de l'échéance de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le titre de créance « Afer Rendement Octobre 2021 » décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives se rattachant au Prospectus de Base (en date du 16 juillet 2021), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives (en date du 13 octobre 2021) et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base ([www.goldmansachs-bourse.fr/media/de/dokumente/service/wertpapierprospekte/gsg%20group/europ%20group/C3%20A4ische/21-07_16_GS_Series_P_Master_Base_Prospectus_16_July_21_\(approved_version\)v2.pdf](http://www.goldmansachs-bourse.fr/media/de/dokumente/service/wertpapierprospekte/gsg%20group/europ%20group/C3%20A4ische/21-07_16_GS_Series_P_Master_Base_Prospectus_16_July_21_(approved_version)v2.pdf)) et via le lien suivant pour les Conditions Définitives (www.goldmansachs-bourse.fr/media/fr/dokumente/Final_Terms_FR0014004P25.pdf). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

AVERTISSEMENTS

HORS FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat et d'arbitrage liés au contrat d'assurance vie et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance vie. Aucuns frais de gestion au titre du contrat d'assurance vie n'est prélevé sur ce support. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance vie choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre de créance s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, les entreprises d'assurance ne s'engagent que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, qu'elles ne garantissent pas. Il est précisé que les entreprises d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT :** Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire. **INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de créance de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière. **AGRÈMENT :** The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États-Unis de 1956 sur les holdings bancaires (*U.S. Bank Holding Company Act of 1956*) et régulée par le *Federal Reserve Board* (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*. **RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») :** Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre de créance) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renfouement interne (« bail-in ») par toute autorité compétente. **RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL :** Goldman Sachs International a l'intention de tenir un marché des Titres sur une base régulière dans des conditions de marché normales, mais Goldman Sachs International ne s'engage pas et n'est soumis à aucune obligation légale ou autre de tenir un marché des Titres. **RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre de créance. **RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :** LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDAMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES. **INFORMATION SUR LES DONNÉES ET/OU CHIFFRES PROVENANT DE SOURCES EXTERNES :** L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. **DONNÉES DE MARCHÉ :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées. **UTILISATION DU PRODUIT DE L'ÉMISSION :** Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts.

Goldman Sachs n'a pas vérifié que le titre de créance « Afer Rendement Octobre 2021 » est conforme aux principes, lois, règles ou réglementations existants ou proposés en matière d'environnement, de durabilité et de gouvernance (« ESG »). Les notations ESG fournies par des fournisseurs de données externes et référencées aux fins du titre de créance « Afer Rendement Octobre 2021 », sont produites sur la base de la méthodologie propriétaire des fournisseurs de données externes. Nous ne déclarons pas que la méthodologie ou les notes ESG fournies par les fournisseurs de données externes sont exactes, complètes et/ou à jour, et elles ne doivent pas être invoquées en tant que telles.

Il convient de noter qu'il n'existe actuellement pas de cadre universellement accepté (juridique, réglementaire ou autre) ni de consensus de marché sur ce qui constitue un produit « durable » ou « ESG » équivalent ou sur les attributs précis requis pour un produit particulier à définir comme « ESG », « durable » ou tout autre label équivalent, et aucune assurance ne peut être donnée qu'un tel cadre ou consensus universellement accepté se développera au fil du temps. Bien qu'il y ait eu des efforts réglementaires dans certaines juridictions et régions (en particulier au sein de l'Espace économique européen) pour définir des concepts similaires, le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours d'élaboration et rien ne garantit que ces régimes locaux seront adoptés plus largement sur les marchés financiers mondiaux. En conséquence, aucune assurance ne peut être donnée aux investisseurs que le produit proposé répondra à l'une ou à toutes les attentes des investisseurs concernant ces objectifs « ESG », « durable » ou autres objectifs étiquetés de manière équivalente ou qu'aucun impact environnemental, social et/ou autre ne se produira lors de la mise en œuvre du produit.

AVERTISSEMENT SUR L'INDICE
Euronext N.V. ainsi que toute filiale directe ou indirecte détient tous droits de propriété (intellectuelle) relatifs à l'indice Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5%. Euronext N.V., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du titre de créance. Euronext N.V., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5%, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul et/ou la diffusion de l'indice Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5%, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre. Euronext® CDP Environment ESG Transatlantique EW Decrement 5% est une marque déposée d'Euronext N.V., ainsi que de toute filiale directe ou indirecte.

Commercialisation :
Aviva Vie
Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes
732 020 805 R.C.S., Nanterre

Aviva Épargne Retraite
Société anonyme au capital de 553 879 451 €
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes
378 741 722 RCS Nanterre

Ingénierie Financière :
Goldman Sachs International
Société autorisée par la *Prudential Regulation Authority* et régulée par la *Financial Conduct Authority* et la *Prudential Regulation Authority*
Siège social : Plumtree Court, 25 Shoes Lane, London EC4A 4AU
Date de rédaction de la brochure : 22 septembre 2021.

